

Note sur la création d'une institution judiciaire internationale propre à prévenir et à réprimer les infractions à la Convention de Genève

Titre(s) : Note sur la création d'une institution judiciaire internationale propre à prévenir et à réprimer les infractions à la Convention de Genève [Texte imprimé] : lue au Comité international de secours aux blessés dans sa séance du 3 janvier 1872 / Auguste Moynier

Auteur(s) : MOYNIER, Gustave

Editeur, producteur : Genève : impr. Soullier, 1872

Description matérielle : 12 p.